

Vos conditions de travail, élément essentiel pour votre quotidien, sont une priorité pour vos élus FO Énergie et Mines.

Les politiques industrielles, économiques et commerciales de l'entreprise pèsent fortement sur votre quotidien : réduction d'effectif, temps de travail, organisation du travail sont autant d'éléments qui inévitablement dégradent vos conditions de travail.

Vos élus FO Énergie et Mines attachent une importance capitale à analyser les conséquences de ces choix sur votre quotidien et œuvrent pour améliorer vos conditions de travail et votre Qualité de Vie et Santé au Travail.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, C'EST QUOI ?

L'expression « condition de travail » désigne un « ensemble de faits dont dépend le travail ». Sans ces « faits » le travail n'est pas possible. Quels sont ces faits ?

Ils sont multiples et plus que des « faits », il s'agit des conditions dans lesquelles l'activité peut être réalisée.

L'EMPLOI, UN « FAIT » ESSENTIEL.

Les perspectives de l'emploi à EDF n'ont jamais été aussi désastreuses. Annonce de la suppression de 4500 emplois d'ici 2018 à EDF SA, à minima car cette prévision ne tient pas compte des décisions à

venir pour FESSENHEIM, la production thermique, la production hydraulique et l'évolution des parts de marchés. Vos élus FO Énergie et Mines condamnent, bien entendu, ces suppressions d'emplois notamment quant à leur impact sur vos conditions de travail.



Il est en effet très probable que votre quotidien soit percuté de plein fouet par cette baisse des effectifs.

La charge de travail augmentera, car, derrière cette orientation souhaitée par l'entreprise, se cache la volonté d'accroître la productivité.

Les employeurs veulent faire plus avec moins d'agents. Conséquence : augmentation de votre charge de travail, dégradation de vos conditions de travail et augmentation des risques psychosociaux.

LE TEMPS DE TRAVAIL, UN « FAIT » PRÉPONDÉRANT

Cet aspect est pour FO Énergie et Mines une priorité.

Nos élus, lorsque le sujet du temps de travail est abordé par l'entreprise, veillent aux impacts sur les conditions de travail.

Cela a été le cas lors de la négociation sur le temps de travail des cadres et la mise en œuvre du forfait jour.

Au-delà de l'attrait des mesures financières compensatoires que nous pouvons comprendre, compte tenu de l'austérité salariale de ces dernières années, il n'en demeure pas moins un constat amer : **le forfait jour a pour but une augmentation de la productivité avec une durée quotidienne du travail qui ira en augmentant**

et entrainera, à très court terme, une dégradation des conditions de travail.

La notion de volontariat nous pose également un problème : comment peut-on croire que les cadres ne souhaitant pas opter pour ce forfait jour ne subiront ou n'ont pas déjà subi des pressions pour y souscrire ?

Sur ce dossier, nous constatons déjà une augmentation des risques psychosociaux.



C'est donc bien sur l'aspect conditions de travail que **FO Énergie et Mines a pris ses responsabilités et n'a pas signé cet accord.** Et c'est dans ce cadre que les représentants FO que vous élirez seront à votre écoute et vous accompagneront dans les difficultés auxquelles vous risquez d'être confrontés.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL, UN « FAIT » FONDAMENTAL

Un autre sujet d'importance impactant vos conditions de travail est l'organisation du travail.

D'ailleurs ce point a fait l'objet d'une négociation qui traitait également de l'amélioration des conditions de travail. Or, FO Énergie et Mines, a eu le regret de constater que **l'amélioration des conditions de travail n'a fait l'objet que d'une approche superficielle dont aucune action concrète n'a émergé.**

Vos élus FO Énergie et Mines agiront en Comité d'Établissement, au niveau des Délégués du Personnel, ainsi qu'au niveau des CHSCT et des instances ad hoc pour défendre vos intérêts face à la volonté affichée de l'entreprise d'une recherche effrénée de productivité, pour préserver et améliorer vos conditions de travail.



Quant à l'organisation du travail, l'accord proposé reste très conceptuel voire risqué, selon les établissements, de se traduire par une recherche effrénée de productivité camouflée sous une pseudo participation de l'ensemble des agents.

FO Énergie et Mines, contrairement à d'autres, ne peut cautionner un accord qui engendre une dégradation flagrante de vos conditions de travail. C'est pourquoi nous ne l'avons pas signé.

Du 17 au 24 novembre 2016
Votez pour vos candidats FO Énergie et Mines